



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/CONF.84/PC/L.8
19 mai 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE PREPARATOIRE DE LA CONFERENCE
INTERNATIONALE SUR LA POPULATION
ET LE DEVELOPPEMENT
Deuxième session
10-21 mai 1993
Point 8 de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE PREPARATOIRE

Projet de rapport

Rapporteur : M. Jerzy Z. HOLZER (Pologne)

Chapitre ____ . ORGANISATION DE LA SESSION

A. Ouverture et durée de la session

1. La deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur la population et le développement s'est réunie au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 10 au 21 mai 1993. Le Comité a tenu ____ séances (7e à __ séances).
2. La Secrétaire générale de la Conférence internationale sur la population et le développement a ouvert la session et a fait une déclaration liminaire.
3. Le Secrétaire général adjoint à l'information économique et sociale et à l'analyse des politiques a fait une déclaration liminaire.

B. Participation

4. Conformément à la résolution 1989/91 du Conseil économique et social, le Comité préparatoire a tenu une session ouverte à la participation de tout Membre des Nations Unies qui n'était pas membre de la Commission de la population et de tout autre Etat.
5. Les Etats suivants ont participé à la session : Algérie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée

équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République-Unie de Tanzanie, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Siège, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

6. Les institutions spécialisées suivantes étaient représentées : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Fonds monétaire international.

7. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées : Comité consultatif juridique afro-asiatique, Organisation de coopération et de développement économiques.

8. Ayant reçu une invitation permanente à participer aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale en tant qu'observateur, la Palestine était représentée.

C. Election du bureau

9. Aux 7e, 9e, 10e, 12e et 13e séances, tenues du 10 au 14 mai 1993, le Comité a élu les membres suivants du bureau :

<u>Président</u> :	Fred Sai (Ghana)
<u>Vice-Présidents</u> :	Lionel A. Hurst (Antigua-et-Barbuda) Mauro Couto (Brésil) Tauno Kääriä (Finlande) Un représentant (Hongrie) Usha Vohra (Inde) Abdullah Chalil (Indonésie) Nicolaas H. Biegman (Pays-Bas) Maymouna Diop (Sénégal)
<u>Vice-Président et Rapporteur</u> :	Jerzy Z. Holzer (Pologne)
<u>Membre de droit</u> :	Nabil A. Elaraby (Egypte)

D. Ordre du jour

10. A la 7e séance, le 10 mai 1993, le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote E/CONF.84/PC/3/Rev.1. L'ordre du jour se lisait comme suit :

1. Election du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Accréditation des organisations non gouvernementales souhaitant participer à la Conférence et à ses préparatifs.
4. Préparatifs de la Conférence.
5. Schéma théorique proposé des projets de recommandations de la Conférence.
6. Projet de règlement intérieur provisoire de la Conférence.
7. Projet d'ordre du jour provisoire de la troisième session du Comité préparatoire.
8. Adoption du rapport du Comité préparatoire.

E. Documentation

11. Les documents dont le Comité préparatoire était saisi à sa deuxième session sont contenus à l'annexe I au présent rapport.

Chapitre ____ . ACCREDITATION DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES
SOUHAITANT PARTICIPER A LA CONFERENCE ET A SES
PREPARATIFS

1. Aux 9e et 17e séances, les 11 et 17 mai 1993, le Comité préparatoire a examiné le point 3 de l'ordre du jour. Le Comité était saisi d'une note du Secrétariat sur l'accréditation des organisations non gouvernementales souhaitant participer à la Conférence et à ses préparatifs (E/CONF.84/PC/10 et Add.1 à 3).

2. Aux 9e et 17e séances, les 11 et 17 mai 1993, le Comité préparatoire a décidé d'accréditer auprès des sessions du Comité préparatoire et de la Conférence les organisations non gouvernementales énumérées dans le document E/CONF.84/PC/10 et Add.1 à 3.
